



## Appels d'offres : Audit externe

### Projet

**Approche expérimentale menée en consortium pour réaliser une gestion durable, appropriée et équitable des forêts à travers une gestion communautaire en République démocratique du Congo (« Projet Forêts Communautaires »)**

### Termes de Référence

#### 1. Contexte – objectifs du projet

L'objectif global du projet est de **mettre en place une gestion forestière communautaire réussie, qui réponde aux besoins des communautés locales et assurent la promotion de leurs droits, y compris des groupes marginalisés tels que les peuples autochtones et les femmes, et contribue à l'aménagement du territoire selon une approche intégrée.** Afin d'atteindre ce but, le projet vise quatre objectifs :

1. Montrer que les forêts communautaires sont un modèle viable de gestion forestière durable en faveur des communautés marginalisées à travers la mise en œuvre de sites pilotes.
2. Assurer la finalisation du cadre juridique et politique sur les Forêts Communautaires (FC), identifier et renforcer les capacités institutionnelles nécessaires pour mettre en œuvre une gestion forestière communautaire réussie en RDC, et veiller à ce que, au niveau national, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) soit renforcé dans ses capacités pour l'enregistrement des données géo-référencées des FC, le suivi et l'administration des FC pilotes (du projet et des autres acteurs travaillant sur la foresterie communautaire).
3. Renforcer les capacités d'organisation et de plaidoyer des organisations de la société civile en RDC qui travaillent avec les communautés pour participer efficacement à des réformes politiques et institutionnelles nécessaires à la promotion de modèles de forêts communautaires, documenter et faire face aux menaces à leur développement.
4. Garantir un soutien politique et construire un consensus multi-acteurs autour d'une gestion forestière communautaire durable et intégrée aux processus relatifs en RDC, tels que l'aménagement du territoire, la réforme foncière et le zonage forestier.

Le projet est financé par le Département britannique du développement international (DFID), qui a conclu un accord de subvention avec la RFUK en tant que leader d'un consortium d'ONG internationales. RFUK est donc responsable de la coordination et mise en œuvre générale, de la réussite du projet, et du rapportage au DFID. Pour la mise en œuvre des activités dans le pays d'intervention, la RFUK a passé des accords de partenariat avec les organisations GASHE, Réseau CREF et CAGDFT en RDC.

- **GASHE** (Groupe d'Action pour Sauver l'Homme et son Environnement), organisation basée à Mbandaka, est en charge de la mise en œuvre et de la documentation de sites pilotes de FC en Equateur, ainsi que de la coordination des activités avec les autorités locales et provinciales ;
- **Réseau-CREF** (Réseau pour la Conservation et la Réhabilitation des Ecosystèmes Forestiers), organisation basée à Goma, travaille en partenariat avec PREPPYG (Association Paysanne pour la Réhabilitation et la Protection des Pygmées basée à Butembo) pour mettre en œuvre des activités similaires au Nord Kivu (sites pilotes et coordination avec l'administration) ;
- **CAGDFT** (Centre d'Appui à la Gestion Durable des Forêts Tropicales), organisation basée à Kinshasa, coordonne le processus des Tables Rondes Multi-Acteurs sur la FC au niveau national et provincial, et facilite le développement des capacités de l'administration ;

RFUK assure le suivi de la gestion du projet auprès de ces trois partenaires et valide les rapports narratifs et financiers périodiques.

L'audit commandité se fait dans le cadre de la phase de la clôture et de l'évaluation finale du projet.

## **2. Objectifs du contrat**

La Rainforest Foundation UK commandite un audit comptable, financier et logistique du projet Forêts Communautaires en RDC pour les activités comprises entre les dates suivantes afin d'en analyser, évaluer et améliorer les systèmes de gestion :

### **1) entre le 1<sup>er</sup> avril 2017 et le 31 mars 2019**

- **GASHE**
- **CAGDFT**

*NB : Un audit du projet Forêts Communautaires en RDC a déjà été réalisé pour la d'octobre 2016 au 31 mars 2017 pour GASHE et CAGDFT.*

### **2) entre le 18 septembre 2017 et le 31 mars 2019**

- **R-CREF**

Cet audit s'inscrit dans le cadre des contrats de partenariat entre GASHE et RFUK, CAGDFT et RFUK, et R-CREF et RFUK, dans le cadre du projet Forêts Communautaires en RDC. Il vise à vérifier l'application effective des procédures du projet sur les plans administratif (communication, ressources humaines, courriers électroniques, etc.), financier, comptable et logistique, et que les ressources matérielles et financières mises à la disposition du projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées.

Spécifiquement, il s'agira d'auditer dans le cadre du projet FC en RDC, pour les organisations présentement impliquées:

- le système de gestion administratif ;
- le système de gestion financière ;
- le système de gestion comptable ;
- le système de gestion logistique.

### **3. Activités à réaliser**

À cette fin, l'audit consistera principalement à :

- l'évaluation de la régularité des procédures administratives et comptables mises en place et de leur application effective ;
- le contrôle des ressources du Projet en adéquation avec leurs programmes d'activités ;
- la vérification des comptes du Projet et des mouvements des fonds, la conformité des dépenses du Projet en accord avec les prévisions budgétaires et du document des activités du Projet ;
- La vérification des dépenses/activités autorisées en adéquation avec les besoins ou objectifs du projet ;
- l'expression d'un avis sur l'existence, l'exhaustivité, la régularité et la qualité de la conservation des pièces justificatives adoptée par le Projet ;
- la formulation des recommandations destinées à améliorer l'efficacité de l'organisation financière, comptable et logistique du Projet.

Cet audit s'intègre dans un système global de contrôle et de suivi du projet qui comprend trois niveaux de vérification :

#### ***Niveau 1 : Système d'information***

Evaluer l'efficacité du système d'information du projet :

- le système de contrôle interne ;
- le système comptable (général et analytique) ;
- examiner le système de communication de l'information relative à la mise en œuvre du projet de manière générale, et de l'information financière de façon particulière: rapports financiers et autres rapports pertinents, la gestion et l'utilisation du budget, etc. L'accent étant mis en particulier sur la méthode suivie dans l'élaboration et la validation des rapports financiers, dans la validation des ajustements au budget, le respect des délais, l'aptitude à produire les rapports et les difficultés ou contraintes rencontrées ;
- déterminer si les procédures du Projet ont été suivies en matière de comptabilité, de suivi et d'établissement de rapports, conformément aux facteurs essentiels à l'exécution.

Il s'agit là, le cas échéant, d'identifier tout dysfonctionnement ou inefficacité, et de proposer des améliorations permettant un meilleur fonctionnement et un respect des procédures.

À ce niveau, doivent faire l'objet d'un diagnostic les cycles clés de contrôle interne, notamment :

- les procédures d'acquisition des biens et services ;
- les procédures de décaissements des fonds mis à la disposition du projet par les intervenants (engagement, autorisation de paiement, éligibilité de la dépense, enregistrement) ;
- la gestion des biens durables ;
- la gestion de la trésorerie ;

- la répartition des rôles et responsabilités et le respect dans l'application des fonctions.

Pour effectuer ces travaux, il faut s'appuyer sur les manuels de procédures administratives, comptables et financières des partenaires de la RFUK et sur tout autre accord écrit entre GASHE et RFUK, CAGDFT et RFUK, et R-CREF et RFUK. Cette analyse des procédures doit permettre l'élaboration de recommandations concrètes et pragmatiques aboutissant à des améliorations substantielles dans l'organisation administrative, financière et comptable du Projet.

### ***Niveau 2 : Aspect financier et comptable***

Déterminer à ce niveau, si :

- Les activités financières sont exercées convenablement ;
- Les états financiers sont fidèles et sincères ;
- Les rapports financiers reflètent effectivement la situation périodique du Projet, les fonds reçus et les décaissements.

Il s'agit de procéder à un audit complet des mouvements des fonds du projet et soldes des comptes du projet, de manière à permettre l'émission d'une opinion motivée pour chacun sur :

- La situation financière et la situation nette du Projet ;
- Les états certifiés des dépenses et l'utilisation des avances de fonds ;
- Les mouvements des fonds du projet, sur les comptes du projet et sur d'autres comptes bancaires des partenaires ou autres si cela s'avère nécessaire ;
- Examiner les dépenses des missions réalisées sur la base des états de dépenses de la mission, du rapport financier et du rapport combiné sur l'exécution du Projet ;
- Examiner les décaissements effectués par l'agent d'exécution pour déterminer s'il sont conformes aux activités du Projet, aux plans de travail ou aux budgets et autorisations spécifiques de RFUK, s'ils sont fondés ou s'ils sont conformes aux règlements financiers, règles, pratiques et procédures.

### ***Niveau 3 : Aspect activités***

Procéder à l'analyse comparative budget prévu / budget dépensé pour évaluer le niveau de consommation du budget et établir le rapprochement avec le degré de réalisation des activités.

### ***Niveau 4 : Les biens durables***

À ce niveau, vérifier si l'inventaire physique est fait et qu'il existe des procédures de gestion desdits biens et que la levée d'inventaire est conforme aux procédures des organisations partenaires.

## **4. Rapports d'audit**

Le rapport d'audit comprendra:

- Les constats de l'auditeur sur les comptes annuels (états financiers) ;
- Une partie relative aux vérifications spécifiques (notamment la conformité de l'exécution du projet conformément aux termes du contrat de partenariat et aux instructions de la RFUK,

l'exactitude et l'éligibilité des dépenses ayant donné lieu à des retraits au vue des relevés de dépenses, les attributions de marchés et recrutement des consultants, ainsi que sur le degré de fiabilité des relevés des dépenses comme base des justifications des décaissements reçus au titre du partenariat) ;

- Des recommandations sur le contrôle interne :
  - o Apporter des commentaires et observations sur les dossiers de demandes de fonds, les dossiers de justification des fonds, les procédures administratives, financières et comptables, les règles et systèmes comptables examinés pendant l'audit ;
  - o Identifier les carences éventuelles et les points faibles des systèmes de contrôles internes et présenter des recommandations en vue de leur amélioration ;
  - o Indiquer toutes autres questions qui auront attiré l'attention durant l'audit et pourraient avoir un impact sur la gestion financière et logistique ;
  - o Toute autre question à l'attention des organisations partenaires qu'il jugera pertinente.

## 5. Calendrier

- **Missions d'audit** aux sièges de GASHE, CAGDFT et R-CREF au courant du mois de juillet 2019 ;
- **Rapports (draft)** par organisation partenaire (GASHE, CAGDFT et R-CREF) soumis par l'auditeur au responsable de chaque organisation auditée avec copie à RFUK deux semaines après la fin de la mission ;
- **Observations et commentaires des organisations auditées** soumis à l'auditeur une semaine après réception du rapport (draft) avec copie à RFUK ;
- **Observations et commentaires de RFUK** soumis à l'auditeur une semaine après ceux des organisations auditées ;
- **Rapport final** soumis par l'auditeur aux responsables des organisations auditées avec copie à RFUK, une semaine après réception des observations et commentaires de RFUK (troisième semaine du mois d'août au plus tard).

## 6. Format des rapports

Tous les rapports seront soumis par e-mail en version électronique, sous logiciel Word pour les textes et Excel pour les tableaux et graphiques.

## 7. Profil de l'auditeur externe

L'Auditeur externe sera un cabinet d'audit spécialisé certifié comprenant divers spécialistes qui devront avoir des profils tels que, experts comptables, spécialistes en analyse de projet ayant une expérience confirmée dans les domaines de l'audit organisationnel et une expérience avérée dans des missions similaires d'audit administratif, comptable, financier, et logistique, notamment sur les projets financés par les bailleurs de fonds internationaux.

## 8. Contenu des manifestations d'intérêt

Le dossier de manifestation d'intérêt du candidat comprendra :

- La présentation du Cabinet ;
- Une proposition technique avec un calendrier détaillé ;
- Une proposition financière ;
- Les références des missions similaires réalisées au cours des cinq dernières années ;
- Personnel clé du bureau à mettre sur les missions (avec CV détaillé).

**Date limite de soumission : mercredi 15 mai 2019**

Contact : Alexander Economou, Coordonnateur du projet Forêts Communautaires en RDC  
([jobs@rainforestuk.org](mailto:jobs@rainforestuk.org))